



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES
Arrondissement de Nice
COMMUNE DE ROURE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 12 AVRIL 2026

Date d'affichage	02/04/2026
Date de la convocation	02/04/2026

Afférents au Conseil	11					
En exercice	11					
Qui ont pris part à la délibération	11					
Voix	POUR		CONTRE		ABSENTION	

L'an deux mille vingt-six et le douze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

Présents : AVELLA Patrice, AVIAS Adoracion, FIANDINO Franck, GIRERD Stéphane, LELEU Jean-Louis, MARIN Géraldine, SALAS-CARRIQUE Gloria, SOUCHET Yanne

Absents représentés : AVELLA Nathan procuration à AVELLA Patrice, PICO Martine pouvoir à AVIAS Adoracion, RAMIN Elodie pouvoir à MARIN Géraldine

Absent non représenté :

Mme AVIAS Adoracion a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 13 : ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES INFORMATISÉES DES ALPES-MARITIMES (SICTIAM)

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ouverts ;

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert élargi SICTIAM, notamment l'article 5.2 relatif à la composition de l'Assemblée Générale et l'article 6.1 relatif à la composition du comité syndical ;

Vu la délibération n°4 du 12 janvier 2008 par laquelle la commune de Roure a décidé d'adhérer au SICTIAM

Le Maire rappelle au Conseil que ce syndicat a pour mission d'assurer la coordination et l'exploitation des moyens informatiques des communes membres afin de fournir à la population, aux élus et aux responsables communaux les informations les plus justes, les plus complètes et les plus rapides au coût le plus réduit possible.

Il rappelle que chaque commune ou établissement public est représenté au sein du comité Syndical par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Les délégués sont élus par l'assemblée délibérante de chaque

AR Prefecture

006-210601118-20260412-13-DE
Reçu le 14/04/2026

commune et établissement public associés. Les membres du comité suivent le sort de l'assemblée qui les a désignés, quant à la durée de leur mandat.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner les délégués ci-après :

Titulaire : **YANNE SOUCHET**

PATRICE AVELLA

Suppléant : **NATHAN AVELLA**

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** les candidatures ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à ROURE les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 13 avril 2026

Et publication ou notification

Madame Le Maire

Yanne SOUCHET

